

TEMOIGNAGES ANCIENS SUR LA SEPTANTE

1. TEMOIGNAGES JUIFS PRE-RABBINIQUES

Prologue du *Siracide* (écrit entre 132 et 117)

[1] Puisque de nombreux et grands biens nous ont été donnés par la Loi, les Prophètes [2] et les autres livres qui sont à leur suite, [3] livres à cause desquels il est nécessaire de faire l'éloge d'Israël pour son instruction et sa sagesse, [4] et comme il est nécessaire non seulement que les lecteurs en personne deviennent des savants, [5] mais encore que les amis de l'étude puissent devenir utiles à ceux du dehors [6] tant par la parole que par l'écrit, [7] mon grand-père Jésus se donna à fond [8] à la lecture de la Loi, [9] des Prophètes [10] et des autres livres de nos pères, [11] il acquit une compétence en ces matières [12] et il fut conduit lui aussi à écrire un de ces textes dont l'objet est l'instruction et la sagesse; [13] il voulait que les amis de l'étude devinssent soumis également à ces textes [14] et qu'ils ajoutassent encore bien davantage par leur façon de vivre conforme à la Loi. [15] Vous êtes donc invités [16] à faire la lecture [17] avec bienveillance et attention [18] et à avoir de l'indulgence [19] pour les passages où, semble-t-il, [20] malgré le zèle de la traduction, nous n'avons pas été de force en certaines de nos tournures. [21] Car les textes n'ont pas une force égale [22] lorsqu'ils sont dits dans leur langue originale, en hébreu, et lorsqu'ils sont traduits dans une autre langue; [23] et non seulement ce livre-ci, [24] mais encore la Loi elle-même, les Prophéties [25] et le reste des livres [26] offrent une supériorité qui n'est pas médiocre lorsqu'ils sont dits dans leur langue originale. [27] En effet, la trente-huitième année du règne du roi Évergète, [28] je suis arrivé en Égypte et j'ai séjourné en ce pays; [29] j'ai découvert un démarquage d'instruction qui n'est pas médiocre; [30] j'ai considéré comme tout à fait nécessaire de consacrer moi aussi du labeur et du zèle à traduire ce livre-ci, [31] en consacrant beaucoup de veille et de science, [32] dans l'intervalle du temps, [33] à mener ce livre à son terme et à le donner au public, [34] précisément à l'intention de ceux qui, à l'étranger, veulent être les amis de l'étude [35] en se préparant dans leurs mœurs [36] à vivre conformément à la Loi.

« Colophon » d'*Esther* (Est 10, 31)

La quatrième année du règne de Ptolémée et de Cléopâtre [= 78-77 av. J.-C.], Dosithée, qui a dit qu'il était prêtre, et Leveitès, ainsi que Ptolémée son fils, ont apporté la présente lettre des Phourai [= Pourim], qu'ils ont dit être authentique et avoir été traduite par Lysimaque, fils de Ptolémée, un des habitants de Jérusalem.

Lettre d'Aristée à Philocrate, éd. A. Pelletier, SC 89, Paris 1962.

II. [9] Chargé de la Bibliothèque du Roi, Démétrios de Phalère reçut des sommes importantes pour réunir, au complet si possible, tous les ouvrages parus dans le monde entier. En procédant à des achats et à des transcriptions, il réussit à mener à bien, autant qu'il en dépendait de lui, le projet du roi. [10] J'étais là quand lui fut posée la question : « Combien de dizaines de milliers de volumes y a-t-il au juste ? » Il dit : « Plus de vingt, ô roi, mais je vais m'occuper d'urgence de ce qui reste à faire pour atteindre cinq cent mille. Or, on m'a fait savoir qu'il y aurait aussi des lois des Juifs qui mériteraient d'être transcrites et de faire partie de ta bibliothèque. » [11] « Alors, dit le roi, qu'est-ce qui t'en empêche, puisque tu disposes de tout le nécessaire ? » Démétrios répondit : « C'est qu'il faut en outre les traduire, car on emploie en Judée des caractères spéciaux comme c'est le cas des Égyptiens pour l'écriture, de même qu'ils ont aussi une langue d'un type particulier. On croit qu'ils emploient le syriaque, mais il n'en est rien, et c'est un type de langue bien différent. » Quand le roi fut au courant de toute la question, il donna l'ordre d'écrire au grand prêtre des Juifs pour que les projets ci-dessus fussent mis à exécution.

V. La lettre du roi se présentait ainsi : [35] « Le Roi Ptolémée au Grand Prêtre Éléazar, salut et santé. Étant donné qu'un nombre assez considérable de Juifs habitent sur notre territoire... et... [38] désireux de leur être agréable, ainsi qu'à tous les Juifs de la terre et à leurs descendants, nous avons décidé de faire traduire votre Loi de ce que vous appelez le texte hébreu en langue grecque, pour avoir ces livres-là aussi dans notre bibliothèque, avec les autres « livres du Roi ». [39] Dans ces conditions, tu ferais bien et tu répondrais à notre sollicitude, en choisissant des hommes d'une vie exemplaire, des Anciens versés dans la connaissance de leur Loi, capables d'en faire une traduction, six de chaque tribu, pour trouver un texte qui représente l'accord de la majorité, vu l'importance de la recherche. Aussi bien pensons-nous qu'une fois accompli, ce travail nous fera grand honneur.

XII. [301] Démétrios, venu les prendre, leur fit franchir la jetée de sept stades qui conduit à l'île [de Pharos], passa le pont, s'avança vers le nord, les réunit dans un local préparé près de la plage, magnifique séjour entouré de silence, et les invita à exécuter le travail de la traduction, tout le nécessaire leur étant par ailleurs assuré. [302] Ils procédèrent au travail en se mettant d'accord entre eux sur chaque point par confrontation. Du texte résultant de leur accord, Démétrios faisait alors dresser une copie en bonne et due forme... [307] Or, il advint que le travail de la traduction fut achevé en soixante-douze jours, comme si pareille chose était due à quelque dessein prémédité. [308] Le travail terminé, Démétrios réunit la communauté des Juifs à l'endroit où s'était accomplie l'œuvre de la traduction, et il en fit lecture à toute l'assemblée, en présence des traducteurs, qui firent d'ailleurs accueillis avec enthousiasme par la foule, pour leur contribution à un bien considérable. [309] Ils firent une ovation pareille à Démétrios, et lui demandèrent de communiquer à leurs chefs une copie de toute la Loi. [310] Après la lecture des rouleaux, debout, les prêtres, les Anciens du groupe des traducteurs et des délégués du « politeuma », ainsi que les chefs du peuple, firent cette déclaration : « Maintenant que la traduction a été faite correctement, avec piété et avec une exactitude rigoureuse, il est bon que cette œuvre reste comme elle est, sans la moindre retouche. » [311] À ces mots ce fut une acclamation générale; alors ils les invitèrent à prononcer une malédiction, selon leur usage, contre quiconque retoucherait la lettre du texte soit en l'allongeant, soit en l'altérant si peu que ce fût, soit en y retranchant; excellente mesure pour le garder à jamais immuable. [312] Quand on lui fit le rapport de ces dernières scènes, le roi entra dans une grande joie. Le but, en effet, qu'il s'était proposé, à son avis était bien atteint. On lui donna lecture du texte tout entier, et il conçut une admiration sans bornes pour le génie du législateur. Il demanda à Démétrios : « Comment se fait-il que pareils chefs-d'œuvre n'aient jamais été l'objet d'une mention chez aucun historien ni aucun poète ? » [313] Celui-ci répondit : « En raison du caractère auguste de cette

Loi et parce qu'elle vient d'un dieu. En outre, certains qui s'y étaient risqués, frappés alors d'un châtement par ce dieu, arrêtaient à leur téméraire entreprise... » XII. [317] Alors le roi se prosterna devant les livres, puis donna ordre d'en prendre grand soin et de les conserver religieusement.

Aristobule (début IIe s. av. J.-C.),

cité par **Eusèbe**, *Préparation évangélique XIII,12, 1-2*, tr. E des Places, SC 307, Paris 1983 :

On voit bien que Platon a suivi notre Loi, et l'on voit aussi qu'il en a scruté les moindres détails. Ont été traduits par d'autres en effet, avant Démétrios de Phalère, donc avant la conquête d'Alexandre et des Perses : la sortie d'Égypte des Hébreux nos compagnons [= Ex], le récit glorieux de toutes leurs prouesses, leur mainmise sur tout le pays [= Nb ?] et l'explication additionnelle de la Loi tout entière [= Dt]; ainsi il est clair que le philosophe en question y a pris beaucoup, vu sa grande érudition, tout comme Pythagore transposa beaucoup de nos dogmes et les fit passer dans sa doctrine. Or, toute la traduction de l'ensemble de la Loi s'est faite sous le roi du nom de Philadelphie, ton ancêtre, qui s'en fit un point d'honneur, quand Démétrios de Phalère eut pris l'affaire en main.

Philon (Ier s. ap. J.-C.), *De vita Mosis I-II*, OPA 22, Paris 1967, p. 203-211 :

[26] Anciennement, les lois furent écrites en langue chaldéenne et pendant longtemps restèrent dans la même forme sans passer dans une autre langue, tant qu'elles n'avaient pas encore révélé leur beauté aux autres hommes. [27] Mais lorsque, par le soin et l'effort quotidien et constant de ceux qui les pratiquaient, elles furent remarquées aussi par les autres hommes et que leur gloire se fut répandue de tous côtés [...], alors certains jugèrent scandaleux que ces lois pussent être étudiées seulement dans une moitié du genre humain, les barbares, et que la patrie grecque dans sa totalité en fût exclue; ils s'occupèrent de les faire traduire. [28] Mais vu l'importance et l'utilité publique de l'entreprise, on s'adressa non à des particuliers ou à des magistrats, dont il y avait une grande quantité, mais à des rois et, parmi les rois, au plus considéré : [29] Ptolémée, surnommé Philadelphie, était le troisième roi de la succession d'Alexandre, conquérant de l'Égypte... [31] Tel est donc l'homme qui, pris de passion et d'affection pour notre législation, eut l'idée de faire transcrire en grec la rédaction chaldéenne et envoya sur-le-champ au Grand-Prêtre et Roi des Juifs – car c'était la même personne – des ambassadeurs qui exposèrent son projet et engagèrent le Grand-Prêtre à sélectionner des traducteurs pour la Loi. [32] Celui-ci, bien entendu, fut rempli de joie et, ayant estimé que ce n'était pas sans un dessein divin que le roi s'était passionné pour une telle entreprise, il établit la liste des Hébreux les plus réputés de son entourage, qui avaient reçu une formation grecque en plus de la leur, et se fit un plaisir de les envoyer à Ptolémée... [37] S'étant donc établis dans cette retraite [de Pharos], et sans aucune présence autre que celle des éléments naturels : terre, eau, air, ciel, sur la genèse desquels ils s'apprétaient à faire les hiérophantes – car la Loi commence par la création du monde – ils prophétisèrent, comme si Dieu avait pris possession de leur esprit, non pas chacun avec des mots différents, mais tous avec les mêmes mots et les mêmes tournures, chacun comme sous la dictée d'un invisible souffleur. [38] Et pourtant, qui ne sait que toute langue – et particulièrement la grecque – est foisonnante en mots, et que la même pensée peut être rendue de multiples manières en changeant les termes ou en employant des synonymes et en recherchant le mot propre dans chaque cas ? Ce qui n'eut pas lieu, à ce qu'on dit, à propos de notre code de lois, mais le mot propre chaldéen fut rendu exactement par le même mot propre grec, parfaitement adapté à la chose signifiée. [39] De même, en effet, à mon sens, qu'en géométrie et en dialectique, les choses à signifier ne supportent pas la bigarrure dans l'expression, qui reste inchangée une fois établie, de même aussi, semble-t-il, ces traducteurs découvrirent les expressions adaptées aux réalités à exprimer, les seules ou les plus capables de rendre avec une parfaite clarté les choses signifiées. [40] Et en voici la preuve la plus éclatante : toutes les fois que des Chaldéens sachant le grec ou des Grecs sachant le chaldéen se trouvent devant les deux versions simultanément, la chaldéenne et sa traduction, ils les regardent avec admiration et respect comme deux sœurs, ou mieux, comme une seule et même œuvre, tant pour le fond que pour la forme, et ils appellent leurs auteurs non pas des traducteurs mais des hiérophantes et des prophètes, eux à qui il a été accordé, grâce à la pureté de leur intelligence, d'aller du même pas que l'esprit le plus pur de tous, celui de Moïse.

Voir aussi Flavius Josèphe (fin du Ier s. ap. J.-C.), *Antiquités juives*, XII, 12-118.

2. TEMOIGNAGES CHRETIENS

Justin, Grande apologie I,31 (écrite entre 148 et 154) :

Ptolémée, roi d'Égypte, fonda une bibliothèque où il voulut réunir les ouvrages de tous les écrivains. Ayant eu connaissance de ces prophéties, il fit demander à Hérode, qui régnait alors en Judée, de lui envoyer ces livres. Le roi Hérode les lui envoya, écrits, comme je l'ai dit, en hébreu. Comme personne n'entendait cette langue en Égypte, Ptolémée lui fit demander de lui envoyer des savants pour les traduire en grec. Ces traductions furent faites : elles existent encore en Égypte et on les trouve partout entre les mains des Juifs. Mais ils les lisent sans les comprendre. Ils nous tiennent pour leurs ennemis et leurs adversaires. *Justin martyr. Œuvres complètes*, Éd. Migne, Paris 1994, p. 48-49.

Justin, Dialogue avec Tryphon 71 (écrit entre 150 et 155) :

Je ne fais pas confiance à vos docteurs qui ne reconnaissent point exacte la traduction que les soixante-dix vieillards firent auprès de Ptolémée, et essayent de faire eux-mêmes leur traduction. Il y a beaucoup d'Écritures qu'ils ont supprimées entièrement de la traduction faite par les vieillards de Ptolémée; elles montraient et proclamaient clairement que ce Jésus qui a été crucifié était Dieu et homme, qu'il fut mis en croix et mourut : il faut que vous le sachiez. Je sais que ceux de votre race les nient toutes, c'est pourquoi je ne m'applique pas à les discuter, et je m'en vais discuter celles que vous reconnaissez aussi. Car toutes celles que je vous ai apportées, vous les admettez; sauf pour le passage : « «Voici que la vierge concevra » (Is 7,14). Vous prétendez au contraire qu'il est dit : « «Voici que la jeune fille concevra ». J'ai promis de faire la preuve que la prophétie

concerne non pas Ezéchias, comme on vous l'a enseigné, mais celui qui est notre Christ. *Justin martyr. Œuvres complètes*, Éd. Migne, Paris 1994, p. 214-215.

Irénée (120-203), *Contre les hérésies III,21*

éd. A. Rousseau et L. Doutreleau, SC 211, Paris 2002, p. 405-411 :

2. Lorsqu'ils [les traducteurs] se retrouvèrent ensemble auprès de Ptolémée et qu'ils comparèrent les unes aux autres leurs traductions, Dieu fut glorifié et les Écritures furent reconnues pour vraiment divines, car tous avaient exprimé les mêmes passages par les mêmes expressions et les mêmes mots, du commencement à la fin, de sorte que même les païens qui étaient là reconnurent que les Écritures avaient été traduites sous l'inspiration de Dieu. [...] 3. Solide, en revanche, non controuvée et seule vraie est notre foi, elle qui a sa preuve évidente dans les Écritures traduites de la manière que nous venons de dire, et pure de toute altération est la prédication de l'Église. Car les apôtres, qui sont plus anciens que tous ces gens-là, sont en accord avec la version susdite, et cette version est en accord avec la tradition des apôtres : Pierre, Jean, Matthieu, Paul, tous les autres apôtres et leurs disciples ont repris tous les textes prophétiques sous la forme même sous laquelle ils sont contenus dans la version des Anciens. 4. C'est en effet un seul et même Esprit de Dieu qui, chez les prophètes, a annoncé la venue du Seigneur et ce qu'elle serait et qui, chez les Anciens, a bien traduit ce qui avait été bien prophétisé, et c'est encore lui qui, chez les apôtres, a annoncé que la plénitude du temps de la filiation adoptive était arrivée.

Clément d'Alexandrie (150-211/216), *Stromates I,148*

éd. C. Mondésert, tr. M. Caster, SC 30, Paris 1951, p. 152 :

Ils [les traducteurs] avaient travaillé sous la volonté divine, pour qu'elles arrivassent aux oreilles grecques. Il n'était certes pas extraordinaire que l'inspiration de Dieu, qui avait donné cette prophétie, suscitât ainsi la traduction pour en faire une sorte de prophétie grecque. N'avait-on pas vu, sous la captivité de Nabuchodonosor, quand les Écritures furent détruites, au temps du roi perse Artaxersès, Esdras, lévite et prêtre, saisi par l'inspiration prophétique, redire intégralement les anciennes Écritures ?

Lettre d'Africanus à Origène (écrite vers 250), éd. N. de Lange, SC 302, Paris 198, p. 515-517.

2. Je m'étonne qu'il t'ait échappé que cette partie du livre [de Daniel] est fautive : cet épisode est sans doute plein de charme, mais on peut montrer qu'il s'agit d'un écrit novateur et fabriqué. [...] 4. Quand l'un [des faux témoins accusant Suzanne] dit [l'avoir vue] « sous un *prinos* » (kermès), il répond que l'ange le « sciera » ; à l'autre qui dit « sous un *schinos* » (lenticque), il le menace de façon analogue d'être « fendu ». 5. Ces mots peuvent rendre le même son en grec, *prinos* et scier (*prisai*), *schinos* et fendre (*schisai*), alors qu'ils sont tout à fait différents en hébreu. Or tous les textes qui sont considérés chez les Juifs comme appartenant à l'Ancien Testament ont été traduits en grec à partir de l'hébreu.

Origène, *Lettre à Africanus*, éd. N. de Lange, SC 302, Paris 198, p. 533-559 :

8. Faudrait-il donc supprimer les exemplaires en usage dans les Églises, et ordonner à la communauté de rejeter les livres sacrés en usage chez elle et de flatter les Juifs et de les persuader de nous donner, à la place, des textes purs, sans rien de « fabriqué » ? La Providence, en donnant dans les Saintes Écritures l'édification pour toutes les Églises du Christ, n'a-t-elle pas eu le souci de « ceux qui ont été achetés à grand prix » (1 Co 6,20), eux pour lesquels le Christ est mort » (Rm 14,15), lui que Dieu, qui est amour (1 Jn 4,9.16), « n'a pas épargné » alors qu'il était son fils, mais « qu'il a livré pour nous tous », afin que tout nous soit donné avec lui » (cf. Rm 8,32) ? À ce propos, il vaut sûrement la peine de nous rappeler le texte qui dit : « Tu ne déplaceras pas les bornes éternelles que tes prédécesseurs ont établies » (cf. Dt 19,14; Pr 22,28; 23,10). 9. Je ne dis pas cela parce que je répugnerais à examiner les Écritures selon les Juifs et à comparer avec elles toutes les nôtres. Car, s'il n'est pas de mauvais goût de le dire, j'ai largement fait ce travail, dans la mesure de mes forces, cherchant à découvrir le sens exact dans toutes les éditions avec leurs variantes, en même temps que j'étudiais particulièrement la traduction des Septante, pour ne pas dévaluer la monnaie des Églises qui sont sous le ciel, et donner ainsi à ceux qui la cherchent l'occasion de calomnier, comme ils le désirent, les personnages publics et d'accuser ceux qui sont éminents dans la société. Mais nous tâchons de ne pas ignorer non plus leurs textes afin de ne pas leur citer, lorsque nous dialoguons avec des Juifs, ce qui ne se trouve chez eux, même si cela n'est pas dans nos livres. Car, si nous nous donnons ainsi une bonne préparation pour nos controverses avec eux, ils ne nous mépriseront pas, ni ne se moqueront, comme ils ont l'habitude de le faire, des croyants issus des nations, disant qu'ils ignorent les leçons authentiques qui sont dans leurs textes. 10. Voilà donc pour le fait que l'histoire de Suzanne ne se trouve pas chez les Hébreux. [...] Je reste circonspect pour affirmer si l'équivalent de ces jeux de mots [*prinos-prisis* et *schinos-schisis*] existe chez les Hébreux ou non. [...] 14. La seule explication est, à mon avis, que ceux qui étaient considérés comme les Sages, les Chefs, les Anciens du peuple, ont enlevé tous les textes qui donnaient au peuple des griefs contre eux. Il n'y a rien d'étonnant si cette histoire de Suzanne en butte au complot licencieux a été subtilisée et arrachée des Écritures, bien qu'elle soit vraie, par ceux dont la disposition morale ne différait guère de celle de ces Anciens. 18. J'ai failli oublier de dire quelque chose d'essentiel, à propos de *prinos-prisis* et de *schinos-schisis* : c'est que même dans nos Écritures il y a quelques jeux de mots qui sont naturels en hébreu mais ne le sont pas en grec. Il n'est donc pas étonnant que les traducteurs de l'histoire de Suzanne aient fait en sorte de rendre soit le jeu de mots hébreu – ce que je ne crois pas –, soit quelque dérivation de mots analogue au jeu de mots qui est dans le texte hébreu.

Eusèbe (265-340), *Préparation évangélique VIII*

tr. G. Schroeder et E. des Places, SC 369, Paris 1991, p. 43-47.

[6] Comme la prédication salvifique de notre Sauveur devait bientôt, sous l'empire romain, éclairer tous les hommes; comme une Parole hors du commun amenait les prophéties la concernant, ainsi que la vie des anciens Hébreux amis de Dieu et les enseignements de leur pieuse doctrine, cachés depuis des siècles par leur langue ancestrale, à passer enfin chez tous les peuples qui devaient bénéficier de la connaissance de Dieu, l'auteur de ces biens, Dieu lui-même, anticipe sur l'avenir par sa prescience divine et dispose que les prédictions sur celui qui devait avant peu se manifester Sauveur de tous les hommes et se

constituer, lui le Dieu de l'univers, unique maître religieux de tous les peuples sous le soleil, soient révélées à tous et viennent à la lumière, exactement traduites et déposées dans des bibliothèques publiques : c'est au roi Ptolémée qu'il suggérait cette résolution, pour préparer, semble-t-il, la part que tous les peuples ne devaient pas tarder à en avoir. [7] Ces Écritures, qu'autrement nous n'aurions pas obtenues des Juifs, – ils auraient caché leurs oracles par jalousie à notre égard, – nous en avons profité grâce à la traduction inspirée d'en haut qu'en ont faite ceux des leurs qui avaient donné la preuve de leur intelligence et de leur culture ancestrale.

Cyrille de Jérusalem (313-386), Catéchèse IV,34 (PG 33,497) :

Toutes ces traductions complètes, qu'ils avaient exécutées dans des maisons séparées et sans se consulter entre eux, il [Ptolémée] les réunit et les trouva concordantes non seulement pour les idées, mais jusque dans les expressions. C'est que ce n'était pas là le produit de l'ingéniosité ou la création d'une sagesse humaine : la traduction d'Écritures divines dictées par le Saint-Esprit provenait aussi de l'Esprit-Saint.

Ambroise (330/340-397), Commentaire du Psaume 118, verset 67 (PL 15,1324-1325) :

Suit le troisième verset : *Avant d'être humilié, j'ai délaissé ta parole, mais grâce à cela je l'ai gardée*. Une autre édition a : *Avant d'être humilié, j'ai ignoré*. Certains en déduisent que c'est l'âme de l'homme qui le dit : avant d'être humilié en entrant dans la boue du corps, j'ai ignoré tes commandements que je n'avais pas lus. Mais puisque l'Église suit plutôt la version des Septante [ejɔplhmmevlhsa], et que ce sens est plus simple et n'a rien de choquant qui puisse susciter de scrupule chez personne, pour cette raison nous devons comprendre *humilié* comme *humilié* par le péché.

Ambroise, Hexaemeron III, 5,20 (PL 14,164) :

Et Dieu vit que cela était bon (Gn 1,8). Nous n'oublions pas que, pour certains, cela n'est ni dans l'hébreu ni dans les autres versions : *L'eau se rassembla en sa masse, et le sec apparut, et Dieu appela le sec 'terre', et il appela la masse des eaux 'mer'*. Car, comme Dieu a dit : *Il en fut ainsi*, ils pensent que la parole du Créateur suffit à indiquer la création de plusieurs êtres. Mais puisqu'il y a mention de cette parole pour d'autres créatures, et que l'indication ou la réalisation de la création est répétée, pour cette raison nous ne pensons pas, nous, absurde cet ajout, même si la vérité ou l'autorité des autres interprètes est censée suffire. Nous avons trouvé, en effet, beaucoup d'additions et adjonctions au texte hébreu que les Septante avaient faites bien à propos (*non otiose*).

Épiphanie, Traité des poids et mesures, composé en 392 (PG 43,242) :

III. À chaque paire [de traducteurs : cf. Lc 10,1] on attribua un seul livre, par exemple : la Genèse du monde, à une paire; l'Exode des enfants d'Israël, à une autre paire; le Lévitique, à une autre et ainsi de suite. C'est ainsi que furent traduits les vingt-sept livres, proverbes et sentences, vingt-deux si l'on compte d'après l'alphabet des Hébreux.

IV. Ils ont, en effet, vingt-deux lettres, dont cinq sont doubles : le *kaph* est double, le *men*, le *phi* et le *aleph*. Les livres sont donc ainsi comptés soit vingt-deux, soit vingt-sept, à cause des cinq lettres dédoublées. En effet, *Ruth* est jointe aux *Juges*, ce qui compte chez les Hébreux comme un seul livre; le premier livre des *Paralipomènes* est joint au second, et est considéré comme un seul livre; le premier livre des *Règles* est joint au deuxième, et est considéré comme un seul livre; le troisième est joint au quatrième, et est considéré comme un seul livre. C'est ainsi du moins que les livres sont contenus en quatre « pentateuques », avec deux livres qui restent ensuite. De sorte que les livres canoniques (ejndiagevtou) se présentent ainsi : il y a les cinq livres législatifs, *Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome* – c'est le Pentateuque ou la Loi; il y a ensuite cinq livres poétiques, le livre de *Job*, puis le *Psautier*, les *Proverbes de Salomon*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des cantiques*; puis vient un autre pentateuque appelé « Écrits » ou, chez certains, « Hagiographes », comprenant le livre de *Jésus fils de Navé*, les *Juges* accompagnés de *Ruth*, le premier livre des *Paralipomènes* accompagné du second, les livres des *Règles* du premier au quatrième : c'est le troisième pentateuque; le dernier pentateuque contient les *Douze prophètes, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel* : c'est le pentateuque prophétique; restent deux livres, à savoir *Esdras*, comptant pour un, et le livre appelé *Esther*. Les vingt-deux livres ont donc été entièrement compris dans le nombre des vingt-deux lettres des Hébreux. En effet, les deux livres poétiques, celui de Salomon appelé *Somme de vertu* (Panavreto) et celui de *Jésus fils de Sirach* – ce Jésus avait écrit la *Sagesse* en hébreu, que son petit-fils a traduite en grec –, ceux-là sont bons et utiles, mais ne sont pas référés au nombre des livres sacrés; c'est pourquoi ils ont été retirés dans l'*aron*, c'est-à-dire dans l'Arche d'Alliance.

V. Mais que ceci, ô philocale, ne t'échappe pas non plus : les Hébreux ont divisé le *Psautier* en cinq livres, de sorte qu'il soit lui-même un autre pentateuque. En effet, du premier psaume jusqu'au quarantième, ils ont compté un livre; du quarante et unième au soixante et onzième, ils ont fixé le deuxième; du soixante-douzième au quatre-vingt-huitième, ils ont formé un troisième livre; du quatre-vingt-neuvième au cent cinquième, ils ont formé un quatrième; du cent sixième au cent cinquantième, ils ont constitué le cinquième. Car ils ont jugé bon que chaque psaume finissant par *Béni soit le Seigneur, amen, amen !* soit la fin d'un livre : c'est ce qu'on trouve au quarantième psaume, au soixante et onzième, au quatre-vingt-huitième et au cent cinquantième, sauf qu'à la fin du cinquième livre, au lieu de : *Béni soit le Seigneur, amen, amen*, est écrit : *Que tout ce qui respire loue le Seigneur, alleluia !* Voilà donc comment les vingt-sept livres, comptés comme vingt-deux avec le *Psautier* et ce qu'il y a dans *Jérémie* (je veux dire ses *Lamentations* et les *Lettres de Baruch*, même si les *Lettres* ne se trouvent pas chez les Hébreux, ou bien les *Lamentations* jointes à *Jérémie*), ont été traduits de la façon que nous avons dite par chaque paire de traducteurs, par qui tour à tour ils ont été distribués, de la première paire à la deuxième, de la deuxième à la troisième, et ainsi parvinrent-ils selon l'ordre de chacune en trente-six traductions, comme le célèbre le récit. Quant aux apocryphes, ils sont vingt-deux, eux aussi.

VI. Quand le travail fut terminé, le roi prit place sur un trône élevé, trente-six lecteurs s'assirent à terre, avec en mains trente-six copies conformes à chacun des livres, un autre ayant une copie du livre hébreu correspondant. Un lecteur lisait, les autres suivaient : il ne se trouva aucune différence, et par un miracle admirable de Dieu on vit que c'était en vertu d'un don de l'Esprit-Saint que ces hommes étaient tombés d'accord dans la traduction, là où ils ajoutaient un mot, tous l'ajoutant de concert,

et là où ils en retranchaient, tous les retranchant pareillement; ce qu'ils retranchaient était inutile et ce qu'ils ajoutaient était nécessaire. Pour faire comprendre ce que je viens de dire, à savoir qu'ils avaient traduit d'une façon merveilleuse, par une intervention divine et, par l'accord de l'Esprit-Saint, d'une façon concordante, sans différer entre eux, je vais le démontrer en peu de mots, pour que ensuite, bien informé et persuadé, on approuve mes dires. Au [début du] cent quarantième psaume [=141 TM], l'hébreu a : *Adonai Elikha Karithi Ismael Iebbita Akol* [au lieu de *Kl_yarqb ylwq hnyzah yl hcwj Kytarq hwhy Adonai Qeratikha Husha li Haazina qoli beqari-lakh*], ce qui se traduit : *Seigneur, j'ai crié vers toi, écoute-moi, entends la voix !* (Kuvrie, ejkevkraxa pro;" sev, eijsavkousovn mou: provsce" th' / fwnh' /). Vois donc comme c'est boîteux ! Or les Septante ont ajouté dans leur traduction : *Seigneur, j'ai crié vers toi, écoute-moi, entends la voix de ma prière !* (Kuvrie, ejkevkraxa pro;" sev, eijsavkousovn mou: provsce" th' / fwnh' / th'" dehvsewv" mou). Vois comme le psaume est facile à corriger ! Sachez donc d'un mot que dans leur accord pour ajouter, partout où ces traducteurs ont ajouté, c'est bien à propos (*kalw' "*) que les mots ont été ajoutés pour l'instruction et l'avantage des nations qui devaient un jour être amenées à la foi en Dieu et à l'héritage de vie dont les paroles divines de l'Ancien Testament et du Nouveau sont la source.

Jean Chrysostome (347-407), Homélie V,2 sur Matthieu (PG 57,57) :

Il pourrait bien se faire que les Septante méritent plus de crédit que tous les autres. Car ceux qui après la venue du Christ sont restés juifs et ont fait des traductions, on peut toujours les soupçonner de s'être exprimés plutôt par haine et de voiler exprès la clarté des prophéties. Les Septante, au contraire, qui se sont consacrés à ce travail cent ans et même davantage avant la venue du Christ et en nombre si imposant sont à l'abri de tout soupçon de ce genre et, par leur date, par leur nombre, enfin par leur accord, méritent sans doute davantage notre confiance.

Jean Chrysostome, Homélie VIII,4 sur l'Épître aux Hébreux (tr. M. Jeannin, t. XI, p. 490) :

Aujourd'hui on ne connaît pas les saintes Écritures, malgré toutes les précautions prises par le Saint-Esprit pour que ce dépôt fût conservé. Remontez jusqu'aux premiers temps, et apprenez à connaître l'ineffable bonté de Dieu. C'est lui qui a inspiré Moïse, qui a fait graver ses commandements sur les tables de la loi... Puis il a envoyé des prophètes qui ont subi des épreuves sans nombre. Voilà la guerre allumée, les prophètes morts, les livres brûlés ! Dieu inspire un autre législateur admirable, Esdras, pour exposer sa loi et pour en rassembler les débris. Puis il l'a fait interpréter par les Septante. Le Christ arrive, il prend les tablettes de la loi, les apôtres vont la publier partout.

Jean Chrysostome, Deuxième homélie Sur l'obscurité des prophéties, § 2-4

(trad. M. Jeannin, t. VI, p. 466) :

Qu'est-ce qui rend l'Ancien Testament plus difficile que le Nouveau ? C'est que l'Ancien testament n'est pas écrit dans notre langue nationale; il est rédigé dans un idiome, on nous le lit dans un autre. Il a été écrit, à l'origine, en hébreu, et c'est par l'intermédiaire de la langue grecque qu'il arrive à notre connaissance : or, la traduction d'une langue dans une autre est une entreprise pleine de difficultés. Ils ne l'ignorent pas, ceux qui sont versés dans plusieurs langues; ils savent qu'il est impossible de faire passer dans un autre langage toute l'énergie de l'expression originale. Voilà une deuxième cause de la difficulté de l'Ancien Testament. Trois cents ans avant Jésus-Christ, sous Ptolémée, roi d'Égypte, l'Ancien Testament fut traduit en grec : œuvre bien utile et nécessaire. Car, tant qu'il s'adressait au seul peuple juif, il pouvait rester en langue hébraïque : personne alors ne songeait à ce livre, le reste des hommes étant plongé dans la plus extrême barbarie. Mais aux approches de la venue du Christ, au moment où il allait appeler à lui tout l'univers, non seulement par les apôtres, mais encore par les prophètes (car les prophètes aussi nous acheminent à la connaissance de la doctrine du Christ), alors Dieu voulut que les prophéties, ces voies, ces avenues jusque-là fermées par l'obstacle d'une langue inconnue, fussent complètement ouvertes au moyen de la traduction, afin que les Gentils, affluant de toutes parts, et suivant sans peine ces chemins, pussent arriver par là jusqu'au roi des prophètes, et adorer le Fils unique de Dieu. Voilà pourquoi tous les livres de ce Testament ont été traduits avant l'apparition du Christ : s'ils étaient restés écrits seulement en hébreu, c'est en vain que David aurait dit : *Demande-moi, et je te donnerai les nations pour ton héritage* (Ps 2,8) [...]. En conséquence, [...] la grâce de Dieu pourvut à ce que les Écritures fussent traduites avant la venue du Christ, à l'usage non seulement des Gentils, mais encore de ceux des Juifs qui, dispersés dans toutes les contrées de la terre, auraient oublié la langue hébraïque. Voyez en effet : le Gentil a cru, à la vue des signes destinés aux Juifs. Comment les apôtres, maintenant, auraient-ils pu gagner les Juifs, s'ils n'avaient pu les instruire par la voix d'un de leurs prophètes ? [...] Et pourquoi, dira-t-on, n'y avait-il pas une seule langue : cela nous aurait épargné toutes ces difficultés. Il n'y avait qu'une seule langue autrefois, mon ami; le langage de l'homme était un comme sa nature. À l'origine, il n'y avait point de peuples distincts par leur langue, point d'Indien, de Thrace, de Scythe : tous parlaient le même idiome. Eh bien ! qu'est-il donc arrivé ? direz-vous. Il est arrivé que nous nous sommes montrés indignes de ce langage unique, ingrats que nous sommes. Que dites-vous ? Nous avons perdu nos droits à un langage ? Mais il n'est point d'animal qui n'ait le sien : les brebis bêlent, les chèvres ont leur cri, le taureau beugle, le cheval hennit, le lion rugit, le loup hurle, le serpent siffle : chacune des bêtes a gardé sa voix : moi seul, j'ai été déshérité du langage qui m'appartenait ? [...] Qu'est-il donc arrivé ? Ce n'est pas Dieu qui vous a repris ces dons, c'est vous qui les avez perdus. [...] Examinez maintenant à quel degré de condescendance la bonté divine a daigné s'abaisser.

Jérôme (347-419), Préface au comm. sur le Pentateuque (PL 28,150-152) :

Je ne sais quel menteur a le premier fabriqué de toutes pièces les soixante-dix cellules d'Alexandrie où, malgré leur séparation, [les Septante] auraient écrit un texte identique, alors qu'Aristée, garde du corps du Ptolémée en question, et beaucoup plus tard Josèphe, n'ont rien rapporté de pareil, mais écrivent que, rassemblés dans un seul palais, les traducteurs y ont conféré et non prophétisé. Autre chose est d'être prophète, autre chose d'être interprète.

Augustin (354-430), La doctrine chrétienne II,XV,22 (tr. M. Moreau, BA 11/2, Paris 1997, p. 169) :

Pour corriger n'importe quelle traduction latine, qu'on ait recours aux grecques, parmi lesquelles en ce qui concerne l'Ancien Testament, l'emporte l'autorité des Septante. Ceux-ci, d'après toutes les Églises particulièrement informées de la question, passent pour avoir traduit avec une assistance si forte du Saint-Esprit que, à tant d'hommes qu'ils étaient, ils n'ont eu qu'une seule bouche. S'il est vrai, comme on le rapporte et comme l'affirment nombre de gens dignes de foi, qu'ils aient été chacun dans des cellules séparées tandis qu'ils traduisaient, et que l'on n'ait trouvé dans la version d'aucun d'entre eux rien qui ne se trouvât exprimé dans les mêmes mots et les mêmes phrases chez tous les autres, qui aurait le front de comparer quelque texte que ce soit à cette autorité, et à plus forte raison de le préférer ? Et même auraient-ils uni leurs efforts de façon à ne donner qu'une seule voix à la délibération et à la réflexion commune de tous, même dans ce cas, il ne faut pas, il ne convient pas qu'un homme seul, quelle que soit sa compétence, prétende corriger l'accord unanime de tant de savants vieillards. C'est pourquoi, même si l'on trouve, ici et là, quelques divergences entre les exemplaires en hébreu et leur traduction, il faut, je crois, s'incliner devant le plan divin, réalisé par leur entremise, qui fit que des livres que le peuple juif, soit par scrupule religieux, soit par jalousie, refusait de livrer aux autres peuples, ont, de par l'autorité du roi Ptolémée, été livrés, tant d'années à l'avance, aux nations qui, par la grâce du Seigneur, étaient destinées à croire. Et c'est pourquoi il peut se faire que les Septante aient traduit selon le sens qui convenait aux nations (*congruere gentibus*), d'après une décision de l'Esprit saint qui les menait, et qui pour eux tous n'avait fait qu'une seule bouche.

3. TEMOIGNAGES RABBINIQUES

Talmud de Babylone, Megillah 8b-9b :

Mishna. Les livres [saints] ne diffèrent des tephilin et des mezuzot que par le fait qu'ils peuvent être écrits en toute langue, alors que les tephilin et les mezuzot doivent être écrits qu'en assyrien [c'est-à-dire en « hébreu carré »]. Rabbi Simon ben Gamaliel dit qu'on a permis d'écrire les livres en grec aussi, et seulement en grec.

Gemara. Ils se ressemblent pourtant par le fait qu'ils sont cousus par des nerfs et qu'ils rendent les mains impures.

[...] Rabbi Juda disait : « Quand nos maîtres ont permis le grec aussi, ils ne l'ont permis que pour les livres de la Torah, en raison de ce qui s'est passé avec le roi Ptolémée. À ce qu'on enseigne, en effet, il arriva que le roi Ptolémée réunit soixante-douze Anciens et les mit dans soixante-douze cellules, sans leur faire connaître pour quel motif il les avait réunis. Il vint chez chacun d'eux à tour de rôle avec ces mots : « Copie-moi la Loi de ton maître Moïse. » Dieu conseilla chacun d'eux au fond de son cœur si bien qu'ils furent tous du même avis en copiant la Loi pour le roi. Ils écrivent : *Au commencement le Seigneur créa* (Gn 1,1), *Je veux faire l'homme à mon image et ressemblance* (Gn 1,26), *Et il termina le sixième jour et se reposa le septième jour* (Gn 2,2), *Homme et femme il le créa* (Gn 5,2) – au lieu d'écrire : *il les créa* –, *Allons ! Je vais descendre et confondre leur langage* (Gn 11,7), *Alors Sara rit en elle-même* (Gn 18,12), *Car dans leur colère ils ont tué des bœufs et dans leur emportement ils ont mutilé un taureau* (Gn 49,6), *Alors Moïse fit asseoir sa femme et ses fils sur un chariot* (Ex 4,20), *Le temps que les enfants d'Israël avaient passé en Égypte et dans les autres pays dura quatre cent [quarante] ans* (Ex 12,40), *Alors il envoya les jeunes des enfants d'Israël* (Ex 24,5), *Mais sur les jeunes des enfants d'Israël il ne porta pas la main* (Ex 24,11), *À aucun d'entre eux je n'ai pris le moindre objet de valeur* (Nb 16,15), *Le Seigneur ton Dieu les a donnés en partage à tous les peuples comme luminaires* (Dt 4,19), *Et il va servir d'autres dieux, que je ne lui ai pas permis de servir* (Dt 17,3). De plus, ils écrivent *cochons-grollet* au lieu de *lièvre* (Lv 11,6), parce que la femme de Ptolémée s'appelle *Lagos* [= *lièvre* en grec]. En effet, il aurait pu dire que les Juifs avaient mis le nom de sa femme dans la Torah pour se moquer de lui.

Rabbi Simon ben Gamaliel dit qu'on a permis d'écrire les livres en grec aussi, et seulement en grec.

Rabbi Abahu dit au nom de Rabbi Johanan : « La *halakha* suit Rabbi Simon ben Gamaliel. » De plus, Rabbi Johanan dit : « Tel est l'argument du Rabbi Simon ben Gamaliel : L'Écriture dit : *Que Dieu fasse grâce à Japhet et qu'il habite dans les tentes de Sem* (Gn 9,27); que la langue de Japhet soit dans les tentes de Sem'. » – Peut-être alors les langues de Gomer et de Magog ? ! Rabbi Hiya ben Abba répliqua : « Tel est l'argument : il est dit : *Que Dieu fasse grâce à Japhet*; que ce que Japhet a de plus gracieux soit dans les tentes de Sem. »

Talmud de Jérusalem, Massakhet Soferim 1. 7-10 :

La Loi ne doit être écrite ni en hébreu, ni en araméen, ni en médique, ni en grec. Un exemplaire écrit en quelque langue ou caractères [étrangers] que ce soit ne peut servir pour la lecture [à la synagogue]. On n'admet qu'un exemplaire en caractères assyriens [c'est-à-dire en « hébreu carré »]. Il advint une fois que les Anciens écrivirent la Loi en grec pour le roi Ptolémée. Ce jour-là fut un mauvais jour pour Israël, comme le jour où Israël fabriqua le Veau [d'or], car la Loi ne pouvait être traduite selon toutes ses exigences.